

La phase d'ajustement et l'affectation sur les zones de remplacement

- ✓ Si vous formulez un vœu sur une zone de remplacement, vous devrez automatiquement formuler des préférences dans l'hypothèse d'une affectation à l'année.
- ✓ Si vous êtes déjà affecté(e) sur une zone de remplacement, vous devez obligatoirement formuler des préférences.

Vous choisissez un type de préférence : établissement, commune ainsi que le code et éventuellement le type d'établissement.

Vous avez la possibilité de saisir 5 préférences et ceci, sur chacun de vos vœux de zone de remplacement.

En cas d'omission de saisie des préférences, il vous sera toutefois possible d'ajouter ces préférences liées à un souhait d'affectation à l'année sur votre confirmation d'inscription.

D'autres précisions liées aux préférences peuvent également être apportées, de façon manuscrite par l'agent, sur la confirmation d'inscription.

NB : Les préférences formulées sous forme de souhaits n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent être satisfaites qu'en fonction des besoins.

Les zones de remplacement

1/ disciplines à effectifs supérieur ou égal à 200 enseignants

Les enseignants nommés à titre définitif sur zone de remplacement sont prioritairement :

- affectés pour la durée de l'année scolaire dans un établissement de la zone de remplacement qui comporte les bassins d'éducation,
- ou affectés dans le cadre de suppléances et rattachés à un établissement du bassin d'éducation correspondant à la colonne 3 du tableau ci-dessous.

Spécialité concernée : éducation

Disciplines concernées : mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie, allemand, anglais, espagnol, technologie, EPS et documentation

Zone de remplacement	Comportant les Bassins d'éducation	Rattachement administratif au bassin d'éducation ou secteur central de la zone
014001ZB Grand Caen	Caen Nord, Caen Sud, Pays d'Auge Bocage Virois, Bessin	Caen Nord / Caen Sud
014002ZK Pays d'Auge	Caen Nord, Caen Sud, Pays d'Auge Centre Orne	Pays d'Auge
014003ZU Bessin	Bocage Virois, Bessin Centre Manche	Bessin
050006ZN Sud Manche	Centre Manche, Sud Manche Bocage Ornais	Sud Manche
050003ZM Nord Cotentin	Nord Cotentin Centre Manche	Nord Cotentin
050002ZD Centre Manche	Bessin, Nord Cotentin Centre Manche	Centre Manche
061001ZX Perche Pays d'Ouche	Pays d'Auge, Centre Orne Perche-Pays d'Ouche	Perche-Pays d'Ouche
061002ZF Centre Orne	Bocage Ornais, Centre Orne Perche-Pays d'Ouche	Centre Orne
061003ZP Bocage Ornais	Bocage Virois, Sud Manche, Bocage Ornais, Centre Orne	Bocage Ornais

Zones de remplacement départementales : ZRD 014/050/061

Les enseignants des disciplines concernées ne seront pas affectés hors de leur zone sans leur accord.

2/ disciplines à effectif compris entre 30 et 199 enseignants

Les enseignants nommés à titre définitif sur zone de remplacement sont :

- prioritairement affectés pour la durée de l'année scolaire dans un établissement de la zone de remplacement,
- ou affectés dans le cadre de suppléances et rattachés à un établissement des bassins d'éducation figurant ci-dessous

Spécialité concernée : Psychologue de l'éducation nationale

Disciplines concernées type lycée : physique appliquée, philosophie, sciences économiques et sociales, arts plastiques, éducation musicale, économie et gestion (options A, B et C), SII, italien

Disciplines concernées type LP : mathématiques-sciences physiques, lettres-histoire et géographie, lettres-anglais, lettres-espagnol, enseignements artistiques et arts appliqués, STI, biotechnologies santé-environnement, STMS, économie-gestion (commerce et vente, transport logistique, gestion administration), hôtellerie

Assurez-vous que vous avez bien demandé une zone correspondant à votre discipline

Zones de remplacement	Comportant les Bassins d'éducation ou secteurs
014004ZC Nord Est	Caen Nord, Caen Sud, Bessin, Bocage Virois, Pays d'Auge
061004ZY Sud Est	Bocage Ornaïs, Centre Orne, Perche Pays d'Ouche
050004ZW Sud Ouest	Sud Manche, Bocage Virois, Bocage Ornaïs
050005ZE Nord Ouest	Nord Cotentin, Centre Manche Bessin, Bocage Virois

3/ disciplines à effectif inférieur à 30 enseignants

Les enseignants nommés à titre définitif sur zone de remplacement sont :

- -prioritairement affectés pour la durée de l'année scolaire dans un établissement de la zone de remplacement,
- ou affectés dans le cadre de suppléances et rattachés à un établissement des bassins d'éducation figurant ci-dessus

Les enseignants des disciplines concernées par ce zonage sont affectés sur l'une des quatre zones précédemment décrites mais ils peuvent être désignés, en cas de besoin, pour assurer un service dans une zone limitrophe.

Disciplines concernées : toutes les disciplines non citées aux paragraphes 1 et 2